

## Communiqué de presse

Accord entre les partenaires sociaux de la boucherie-charcuterie

### **Hausse des salaires 2022 de 1.0% de la somme des salaires bruts**

**Zurich, le 11 novembre 2021 – L'Union Professionnelle Suisse de la Viande (USPV) du côté des employeurs, ainsi que l'Association suisse du personnel de la boucherie (ASPB) de celui des travailleurs, sont parvenues, en tant que partenaires sociaux de la Convention collective de travail pour la boucherie-charcuterie suisse, à un accord sur les mesures salariales pour 2022.**

Après avoir déjà rehaussé les salaires minimaux par catégorie salariale au 1er janvier 2021 lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle Convention collective de travail, les deux partenaires sociaux ont convenu d'un commun accord des nouvelles adaptations salariales. Celle-ci se répartit dans une part dans une hausse générale de 0.5% jusqu'à un salaire mensuel brut de Fr. 6'000.-, resp. un forfait de Fr. 30.- par mois pour les salaires mensuels bruts dès Fr. 6'001.-. Les apprentis et les entrées en service à partir du 1.10.2021 en sont exclus. La différence de près de 0.5% de la masse salariale entre la hausse de salaire globale e générale doit par ailleurs être utilisée pour des adaptations individuelles.

Une hausse générale des salaires avait été convenue pour la dernière fois en 2018 par les partenaires sociaux. L'année dernière, en raison de la pandémie du covid et de la situation économique difficile, on n'avait négocié qu'une recommandation pour les entreprises dont les activités étaient en lien avec la restauration hors domicile, et non une hausse contraignante. En signe d'appréciation pour le travail effectué dans des conditions difficiles pendant la pandémie tout particulièrement, les partenaires sociaux ont maintenant convenu de cette hausse des salaires obligatoire, générale et individuelle pour 2022. Par ailleurs la compensation générale des salaires de 0.5% permet d'amortir le renchérissement pronostiqué par le Secrétariat d'Etat à l'économie SECO pour 2021.

Une branche stable avec des employeurs prévoyants, des collaborateurs engagés et des conditions de travail constamment améliorées doivent contribuer entre autres à éviter que des collaborateurs qualifiés ne quittent le secteur pour se diriger vers d'autres branches, mais aussi qu'elle soit attrayante à l'avenir pour les collaborateurs actuellement actifs, de même que pour ceux qui rejoindront la branche à l'avenir.

#### **Contacts médias :**

Giusy Meschi, Directrice, Association suisse du personnel de la boucherie (ASPB),  
tél. : 044 311 64 06, mobile : 079 669 69 01, e-mail : [meschi@mpv.ch](mailto:meschi@mpv.ch)

Dr. Ruedi Hadorn, Directeur, Union Professionnelle Suisse de la Viande (USPV),  
tél. : 044 250 70 60, e-mail : [r.hadorn@sff.ch](mailto:r.hadorn@sff.ch)

Service de presse UPSV : Huber&Partner PR AG, Peter Zimmermann,  
tél. : 044 385 99 99, fax : 044 385 99 95, e-mail : [contact@huber-partner.com](mailto:contact@huber-partner.com)